

l'écart, calculé par la Commission des chemins de fer et certifié par ladite commission au ministre des Transports comme et quand il plaira à ce dernier de l'exiger, par suite de l'application de la Loi des taux de transport de marchandises dans les Provinces Maritimes.

Puis, à la page 52, article 437, transbordeur de l'Île du Prince-Edouard et termini. Ceci aussi est un article statutaire. L'adopte-t-on?

Le crédit est adopté.

Puis vient le crédit 438: Avances aux Paquebots nationaux du Canada (Antilles). Adopte-t-on ce crédit?

M. HOWARD: Il y a là diminution de \$74,500.

Le PRÉSIDENT: En effet.

L'hon. M. HOWE: Il s'agit d'une simple autorisation de se maintenir au figuré

Le PRÉSIDENT: Adopte-t-on le crédit?

Le crédit est adopté.

Voulez-vous m'autoriser à rapporter ces quatre articles à la Chambre par un rapport spécial?

On autorise le rapport spécial.

M. WALSH: Avant la levée de la séance, avez-vous étudié le rapport des vérificateurs mêmes?

Le PRÉSIDENT: Chacun des tableaux que nous avons étudiés et tous les bilans que nous avons révisés furent certifiés par eux.

M. WALSH: Ils font certaines recommandations dont il conviendrait, à mon avis, de tenir compte.

Le PRÉSIDENT: Je veux bien.

M. WALSH: Elles se trouvent à la page 2 du rapport des vérificateurs.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que je les lise en entier?

M. WALSH: Non, nous ne vous le demandons pas. Il y a deux ou trois recommandations. En voici une à la page 2, vers le milieu de la page:

Deux simples faits émergent de la révision du capital:

- (1) les comptes de 1937 publiés par le réseau national, une fois combinés avec les Comptes publics du Canada, établiront pour la première fois (maintenant qu'ils sont débarrassés d'obscurités et de duplications) la situation exacte de la dette combinée du Canada. Cela est d'une si grande importance pour le Canada, comme emprunteur sur les marchés financiers de Londres et de New-York, que tout commentaire est superflu.

La question que j'ai ici sous les yeux dit: quand cette consolidation se produira-t-elle et sous quelle forme la rendra-t-on publique ou la placera-t-on devant le Comité ou devant le Parlement?

L'hon. M. HOWE: La consolidation n'est, naturellement, qu'une simple affaire d'addition.

M. WALSH: Je le sais, mais pour consolider les deux comptes—ainsi, je ne pourrais le faire; le ministre des Transports pourrait probablement le faire.

L'hon. M. HOWE: Je dépose les chiffres de la dette nette du Canada cette année et nous avons sur le document...

M. WALSH: L'an dernier, nous avons eu le compte consolidé pour le réseau national et les comptes publics du Canada.

L'hon. M. HOWE: Le voici: Nous avons ici l'état consolidé des comptes publics combinés avec ceux des chemins de fer Nationaux du Canada: placements du National-Canadien, \$1,934,782,260; autre actif, \$467,389,226; solde de la dette nette, \$2,407,624,500; ce qui nous donne un état combiné de la dette,